

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-056-2024-04

PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires	
IDF-2024-04-25-00006 - ARRÊTE N° DOS-2024/1222 portant retrait	
d'agrément de la SASU AMBULANCE JADE ASSISTANCE (2 pages)	Page 3
IDF-2024-04-25-00007 - ARRËTE N° DOS-2024/1228 portant transfert des	
locaux, changement de responsable légal et de forme juridique de la SASU	
AMBULANCES BIEN ETRE (2 pages)	Page 6
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /	
IDF-2024-04-12-00019 - ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION DE 149 346	
??POUR L OPÉRATION : Restauration du Châtelet (phase 2) sur le Château	
Guillaume de Budé sis à Yerres (91) (2 pages)	Page 9
Rectorat de l'académie de Versailles /	
IDF-2023-11-09-00022 - Arrêté modificatif composition CAA 2022-2024 (4	
pages)	Page 12
IDF-2024-03-27-00008 - RAA Arrete composition CDD 78 2023-2024 (1	
page)	Page 17

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-25-00006

ARRÊTE N° DOS-2024/1222 portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCE JADE ASSISTANCE





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024/1222

Portant retrait d'agrément de la SASU AMBULANCE JADE ASSISTANCE

(77000 Melun)

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1;
- **VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires :
- **VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile de France, à compter du 4 mars 2024;
- VU l'arrêté n° DS-2024/011 de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ilede-France en date du 04 mars 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté n° DOS-2020/357 du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle-de-France en date du 13 janvier 2021 portant agrément, sous le n° ARS-IDF-TS/247 de la SASU AMBULANCE JADE ASSISTANCE sise 1, route de Nangis à Melun (77000), ayant pour président Monsieur Said MACALOU;
- VU l'arrêté n° DOS-2021/388 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 22 janvier 2021 portant rectification pour erreur matérielle de l'arrêté d'agrément N° DOS-2020/357du 13 janvier 2021 qui est remplacé par le n° DOS-2021/357 ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service rattachées à un véhicule de catégorie C type A immatriculé DY-225-TH et à un véhicule de catégorie D immatriculé EF-854-YL

à la société FLY AMBULANCES sise 9 quai Maréchal Foch à Melun (77000) dont le président est Monsieur Bilal RADOUANE, délivré par les services de l'ARS d'Ile de France le 22 févier 2024 ;

CONSIDERANT par conséquent que l'agrément de la SASU AMBULANCE JADE ASSISTANCE est désormais sans objet ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: L'agrément de la SASU AMBULANCE JADE ASSISTANCE sise 1, route de Nangis à Melun (77000), ayant pour président Monsieur Said MACALOU est retiré à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 25 avril 2024

P/La Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France La Responsable du service régional des transports sanitaires



Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-04-25-00007

ARRËTE N° DOS-2024/1228 portant transfert des locaux, changement de responsable légal et de forme juridique de la SASU AMBULANCES BIEN ETRE





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024/1228

portant transfert des locaux, changement de responsable légal et de forme juridique de la SASU AMBULANCES BIEN ÊTRE

(93600 Aulnay-sous-Bois)

LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- **VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1;
- **VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires;
- VU l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté du 28 février 2024 modifié portant attribution de fonctions de Madame Sophie MARTINON, directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile de France, à compter du 4 mars 2024;
- VU l'arrêté n° DS-2024/011 de la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ilede-France en date du 04 mars 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté N° DOS-2020/073 du Directeur général de l'Agence régionale de santé lle de France en date du 17 janvier 2020 portant agrément sous le n° ARS-IDF-TS/211, de la SASU AMBULANCES BIEN ÊTRE, sise 89 bis, avenue Jules Jouy à Aulnay-sous-Bois (93600), dont le président est Monsieur Sophiane AKROUR;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculé GN-259-NT et catégorie D immatriculé FX-197-KX délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 19 mars 2024 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux, changement de responsable légal et de forme juridique ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux, changement de responsable légal et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié cidessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er: La SASU AMBULANCES BIEN ÊTRE devient la SARL AMBULANCES BIEN ÊTRE dont les co-gérants sont Messieurs Sophiane AKROUR et Adebowale ADESANYA.

La SARL AMBULANCES BIEN ÊTRE est autorisée à transférer ses locaux du 89 bis, avenue Jules Jouy à Aulnay-sous-Bois (93600) au 4, allée de Turenne à Aulnay-sous-Bois (93600) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2: La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 25 avril 2024

P/La Directrice générale par intérim de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France La Responsable du service régional des transports sanitaires



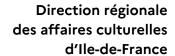
Séverine TEISSEDRE

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France

IDF-2024-04-12-00019

ATTRIBUTION D UNE SUBVENTION DE 149 346

POUR L OPÉRATION : Restauration du Châtelet (phase 2) sur le Château Guillaume de Budé sis à Yerres (91)





AVENANT MODIFICATIF N°1 A LA CONVENTION DU 1er OCTOBRE 2019 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 149 346 € POUR L'OPÉRATION : Restauration du Châtelet (phase 2) SUR L'ÉDIFICE SUIVANT : Château Guillaume de Budé sis à Yerres (91)

Programme 175 « Patrimoines »

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE PRÉFET DE PARIS

Entre l'Etat, ministère de la Culture, représenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, désigné sous le terme « l'administration » d'une part,

Εt

Madame TORUN Maja, propriétaire, domiciliée au 6 Avenue Sully Prudhomme, 75007 PARIS, pour l'opération de restauration du Châtelet, phase 2 du Château Guillaume de Budé sis à Yerres, désignée sous le terme « le bénéficiaire » d'autre part,

- VU le décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 relatif au droit de dérogation reconnu au préfet ;
- **VU** le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement;
- VU la convention du 1er octobre 2019 portant attribution d'une subvention de 149 346 € à Madame TORUN Maja pour l'opération de restauration du Chatelet (phase 2) du Château Guillaume de Budé sis à Yerres.
- **VU** la demande de prorogation du délai des travaux, formulée par Madame TORUN Maja, propriétaire du château Guillaume de Budé, reçue le 13 mars 2024 ;

CONSIDERANT que , compte-tenu des retards de livraison des matériaux, Madame TORUN Maja n'a pu achever les travaux de restauration du Châtelet (phase 2) du château Guillaume de Budé , à la date du 30 avril 2020 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de déroger aux articles 13 et 14, du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 précité pour lui permettre de bénéficier de la subvention prévue par la convention du 1^{er} octobre 2019 ;

Page 1 sur 2

CONSIDERANT que cette dérogation est justifiée par un motif d'intérêt général et l'existence de circonstances locales et qu'elle a pour effet de favoriser l'accès aux aides publiques ;

CONSIDERANT qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts de la défense ou à la sécurité des personnes et des biens, ni une atteinte disproportionnée aux objectifs poursuivis par les dispositions auxquelles il est dérogé et qu'elle est compatible avec les engagements européens et internationaux de la France;

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er -

Par dérogation aux dispositions des articles 13 et 14 du décret du 25 juin 2018, la fin d'exécution de l'opération susvisée prévue au 2ème alinéa de l'article 3 de la convention du 1^{er} octobre 2019, et dont la réalisation a débuté le 24 février 2021, est prorogée de manière exceptionnelle et devra intervenir avant le 30 avril 2026.

Après cette date, le bénéficiaire dispose de douze mois, soit jusqu'au 30 avril 2027, pour fournir la déclaration d'achèvement de l'opération accompagnée d'un décompte final des dépenses réellement effectuées ainsi que la liste des aides publiques perçues et leur montant respectif.

ARTICLE 2 -

Les autres dispositions de la convention susvisée demeurent inchangées.

ARTICLE 3 -

Le Directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France et la Directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent avenant.

Fait en deux exemplaires.

Fait à Paris, le 12 avril

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

SIGNE

Marc Guillaume

Page 2 sur 2

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2023-11-09-00022

Arrêté modificatif composition CAA 2022-2024





Liberté Égalité Fraternité

DACES 3

Bureau de la Vie de l'élève Affaire suivie par : Sébastien Leclère Tél : 01 30 83 44 31 Mél : disciplinaireeleves.daces3 @ac-versailles.fr 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ACADEMIQUE APPELEE A STATUER SUR APPEL DES DECISIONS DES CONSEILS DE DISCIPLINE DES COLLEGES, DES LYCEES ET DES ETABLISSEMENTS D'EDUCATION SPECIALE AINSI QUE DES CONSEILS DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAUX

Le Recteur de l'académie de Versailles

Vu le code de l'éducation, et notamment son article D.511-51 modifié par le décret n°2023-783 du 16 août 2023 ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 portant nomination des membres de la commission académique d'appel pour une période de deux ans ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2023 modifiant la composition de la commission académique d'appel ;

Vu les propositions des fédérations d'associations de parents d'élèves représentées au conseil interacadémique d'Ile-de-France ;

Considérant la nécessité de modifier la composition de la commission académique d'appel en application des dispositions de l'article D511-51 modifié par le décret n°2023-783 du 16 août 2023 ;

ARRETE

Article 1er : La liste des membres de la commission académique d'appel compérente en matière disciplinaire, présidée par le recteur ou son représentant, fixée par l'arrêté du 6 octobre 2022, est modifiée à compter du 9 novembre 2023 comme suit :

Article 1-1 : Composition de la commission académique du 9 au 19 novembre 2023

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Karine COLLIN-DESSANS
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-2: Composition de la commission académique du 20 au 26 novembre 2023

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Rachel MEYNENT	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Karine COLLIN-DESSANS	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	M. Pierre-Aimé AGNEL	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-3: Composition de la commission académique du 27 novembre au 10 décembre 2023

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Elisabeth PAYEN	Mme Karine COLLIN-DESSANS
Professeurs	M. Olivier DUTOUR	M. Pierre-Aimé AGNEL
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-4 : Composition de la commission académique du 11 décembre 2023 au 7 janvier 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Elisabeth PAYEN	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Murielle DASSONVILLE	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-5 : Composition de la commission académique du 8 au 14 janvier 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Karine COLLIN-DESSANS
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-6 : Composition de la commission académique du 15 au au 21 janvier 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Murielle DASSONVILLE	M. Pierre-Aimé AGNEL
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-7 : Composition de la commission académique du 22 au au 28 janvier 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Rachel MEYNENT	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Elisabeth PAYEN	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-8 : Composition de la commission académique du 29 janvier au 25 février 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Karine COLLIN-DESSANS	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-9 : Composition de la commission académique du 26 février au 3 mars 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Karine COLLIN-DESSANS
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-10 : Composition de la commission académique du 4 au 17 mars 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Rachel MEYNENT	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-11 : Composition de la commission académique du 18 au 24 mars 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Karine COLLIN-DESSANS	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-12 : Composition de la commission académique du 25 au 31 mars 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Elisabeth PAYEN	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-13 : Composition de la commission académique du 1er au 21 avril 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Rachel MEYNENT	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Elisabeth PAYEN	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-14 : Composition de la commission académique du 22 au 28 avril 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Karine COLLIN-DESSANS
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-15: Composition de la commission académique du 22 avril au 12 mai 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Elisabeth PAYEN	Mme Karine COLLIN-DESSANS
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-16 : Composition de la commission académique du 13 au 26 mai 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Karine COLLIN-DESSANS	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-17 : Composition de la commission académique du 27 mai au 2 juin 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Rachel MEYNENT	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Karine COLLIN-DESSANS	Mme Anne-Laure MARTORELL
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-18 : Composition de la commission académique du 3 au 9 juin 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-19 : Composition de la commission académique du 10 au 16 juin 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-20 : Composition de la commission académique du 17 au 23 juin 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Rachel MEYNENT	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-21 : Composition de la commission académique du 24 au 30 juin 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Véronique PAROUTY
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-22 : Composition de la commission académique du 1er au 7 juillet 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Catherine RIDARD	Mme Rachel MEYNENT
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 1-23 : Composition de la commission académique du 8 juillet au 5 octobre 2024

Catégorie de membre	Nom du titulaire	Nom du (ou des) suppléant(s)
DASEN	Mme Véronique PAROUTY	Mme Catherine RIDARD
Chefs d'établissement	Mme Anne-Laure MARTORELL	Mme Elisabeth PAYEN
Professeurs	Mme Maud RUELLE-PERSONNAZ	M. Olivier DUTOUR
Parents d'élèves PEEP	Mme Peggy PIETRE	M. Zaël GRAIGNIC et Mme Isabelle AUBRUN
Parents d'élèves FCPE	M. Stéphane LAGEDAMON	M. Luc FAVERO et Mme Agnès LYON-CAEN

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 9 novembre 2023

Signé: Etienne CHAMPION

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2024-03-27-00008

RAA Arrete composition CDD 78 2023-2024



Rectorat de Versailles

Liberté Égalité Fraternité

DACES 3

Bureau de la Vie de l'élève Affaire suivie par : Sébastien Leclère Tél : 01 30 83 44 31 Mél : disciplinaireeleves.daces3 @ac-versailles.fr 3 boulevard de Lesseps 78017 Versailles Cedex

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Le Recteur de l'académie de Versailles

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles R. 511-44 et R. 511-45 ; Vu les propositions de M^{me} la Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Yvelines ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le conseil de discipline départemental des Yvelines, présidé par la directrice académique des services de l'Éducation nationale des Yvelines ou son représentant, comprend pour une durée d'un an les membres suivants :

Représentants des personnels de direction :

M. Pierre-Alexandre CLÉMENT, principal du collège Jules Ferry à Poissy M^{me} Christine SCHORR, proviseure du lycée Matisse à Trappes

Représentants des personnels d'enseignement :

M^{me} Tiphaine MANANT, professeure au collège Gagarine à Trappes M. Yoann CIVRAC, professeur au lycée Villaroy à Guyancourt

Représentante des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :

M^{me} Vanessa TADJOURI, secrétaire élèves du collège La Clef Saint Pierre à Élancourt

Représentante des personnels d'éducation :

Mme Anne-Claire LE MENEZ, CPE au lycée des 7 mares à Maurepas

Représentants des parents d'élèves :

M^{me} Manuela AFONSO CANCEL, représentante PEEP du collège des prés à Montigny-le-Bretonneux M. Stéphane LAGEDAMON, représentante FCPE du lycée Condorcet à Limay

Représentantes des élèves :

M^{me} Clarisse MPUTU, élève du lycée Bascan à Rambouillet M^{me} Charlyne BRIGNOLI, élève du lycée Emilie de Breteuil à Montigny-le-Bretonneux

Article 2 : La Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Yvelines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 27 mars 2024

Signé

Étienne CHAMPION